

	C.E.T. DE MONT-SAINT-GUIBERT	
	Renseignements de base sur le C.E.T. de Mont-Saint-Guibert	
	Type de fiche : Exploitation	
	Actualisation : le 16 décembre 2010	
	www.issep.be	

RENSEIGNEMENTS DE BASE SUR LE C.E.T. DE MONT-SAINT-GUIBERT

LOCALISATION

Le C.E.T. de Mont-Saint-Guibert est situé dans la Province du Brabant wallon. Il est bordé par la RN25 au nord et la N4 à l'est. L'autoroute E411 passe également à proximité du site.

Le site peut être inscrit dans un rectangle de coordonnées Lambert :

X min : 166870 m Y min : 148540m
 X max : 167925 m Y max : 149380 m

Coordonnées Lambert du centre du site : $X_{moy} = 167520$ m $Y_{moy} = 149050$ m

Bornes	X	Y	Z
Borne 2	167567,516	149348,378	139,730
Borne 7	167886,362	149215,606	151,250
Borne 10	167318,067	148429,941	146,060
Borne 11	166988,020	148637,039	119,370

PLAN DE SECTEUR

WAVRE - JODOIGNE - PERWEZ

Wavre 40/1

INSCRIPTION

Zone d'extraction (moitié nord)

Zone agricole à rénover (moitié sud)

CADASTRE

MONT-SAINT-GUIBERT

❖ 1ère Division/MONT-SAINT-GUIBERT

➤ Section A ;

- Parcelles n° 142^V, 140^P, 140^H, 139^P, 139^Z, 139^{A2}, 110^C, 110^E, 112^F, 108^{S2} (site d'exploitation),
- Parcelles 143, 108^{T2} et 142^T (bassin d'orage côté Ruchaux).

➤ Section B1, numéro de parcelle 12^E (bassin d'orage côté Orne).

CATEGORIE

Centre d'Enfouissement Technique de classe 2a et 2b :

- ❖ déchets ménagers et assimilés ;
- ❖ déchets industriels non dangereux et non toxiques ;
- ❖ déchets inertes.

AUTORISATION D'EXPLOITER

Permis unique accordé par le collège communal de Mont-Saint-Guibert à la S.A. PAGE, **modifié** par l'**AM** du 10 mai 2004, portant sur l'exploitation de la partie actuellement en activité du centre d'enfouissement technique de classe 2 de Mont-Saint-Guibert, au lieu-dit "Trois Burettes" et sur la partie future liée à la nécessité d'aménager les pentes du C.E.T., d'aménager 2 bassins d'orage, de régulariser l'exploitation de 5 torchères, de 3 compresseurs d'air avec réservoirs et de dépôts d'huiles usagées et non usagées, de gasoil et de produits retardateurs et anti-mousse (voir fiche « Autorisation »).

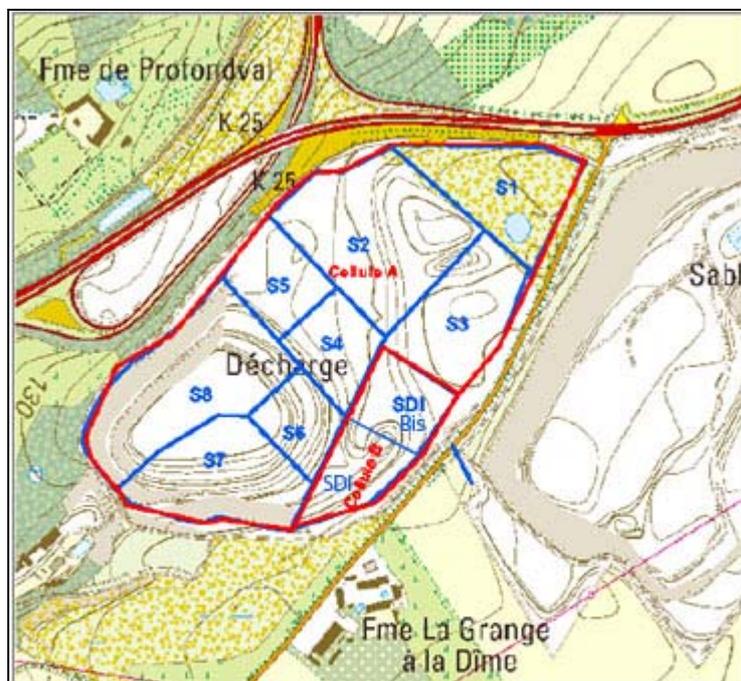
EXPIRATION

Le **21 novembre 2014** (pour le permis d'environnement).

SUPERFICIE

26,5 ha, divisés actuellement en deux parties :

- ❖ une partie réhabilitée (3,2 ha) en cours de rechargement (aspect visuel plus harmonieux, raccord topographique à la partie en exploitation)
- ❖ une partie en exploitation (23,3 ha)



Division de la zone d'enfouissement en différents secteurs

En rouge : La cellule de type A accueille les déchets biodégradables.

La cellule de type B est réservée aux déchets non biodégradables.

En bleu : Les différents secteurs.

Source : CETeM (Déclaration environnementale 2008)